Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 04 MARS 2026
ID : 001-210103602-20260303-2026_08-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 03 mars 2026

En exercice : 18	*L'an deux mille vingt-six et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART*
Présents : 14 **Votants : 16**	**Présents :** Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Franck LECERF **Absents excusés :** Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuel LAURE), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Jean-Pierre DEMORNEX **Absents :** Nicolas PIDOUX
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2026_08 – Objet : Participation financière à la participation au Tournoi U15 International de Béziers du Football Club Sud Gessien.

Monsieur le maire propose de participer à la confection des maillots de l'équipe local de Thoiry pour leur participation au Tournoi International U15 de Béziers pendant le week-end de Pâques.

Ce tournoi, organisé à Béziers, le week-end du 4 et 5 avril, rassemble 16 équipes et plus de 200 participants venus de la métropole et de l'international.

En contrepartie de son soutien, la commune bénéficiera de contreparties en termes de visibilité, comprenant notamment l'apposition de son logo sur les maillots des joueurs, une présence sur les supports de communication numérique du club (réseaux sociaux), ainsi qu'une mise en avant lors du tournoi.

A travers cette visibilité, la commune affirme son soutien aux joueurs, au sport et à la vie associative, en valorisant une image locale, engagée et humaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCORDE** une aide financière du montant de 500,00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)